

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 5 avril 2024 à 20h00 selon convocation en date du 22 mars 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : Mme MINARD (a donné procuration à Madame BRAULT)
M VERNIENGEAL (a donné procuration à M TRONCHE)

Secrétaires de séance : M MICHOUX et Mme BRAULT

Délibération N°2024-026 : Demande de subvention du collège de Neuvic

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du Principal du Collège de Neuvic au sujet du voyage scolaire organisé pour les classes de 4èmes en Ardèche du 25 au 28 juin 2024.

Le montant restant à charge pour les familles s'élève à 330 euros par enfant. 10 élèves de Liginiac sont concernés par ce voyage

Il propose d'aider ces familles dans le financement de ce voyage

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Attribuent une subvention d'un montant de 165 euros par enfant résidant sur la commune soit un total de 1 650 euros
- Disent que cette participation sera versée à l'agence comptable du collège

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 5 avril 2024.
Au registre sont les signatures


